

HD
3646
C3
A36
Jan
1973
C2



**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Janvier 1973

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS DE JANVIER 1973

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u>	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES</u> <u>DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	24
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Garanties de prêts	25
PARTIE IV <u>DÉFINITIONS</u>	26

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. ← Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

<u>Endroit</u>	<u>Genre de projet</u>	
	<u>Modernisation ou agrandissement</u>	<u>Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit</u>
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du <u>coût d'immobilisation admissible</u>	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des "dispositions touchant les zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

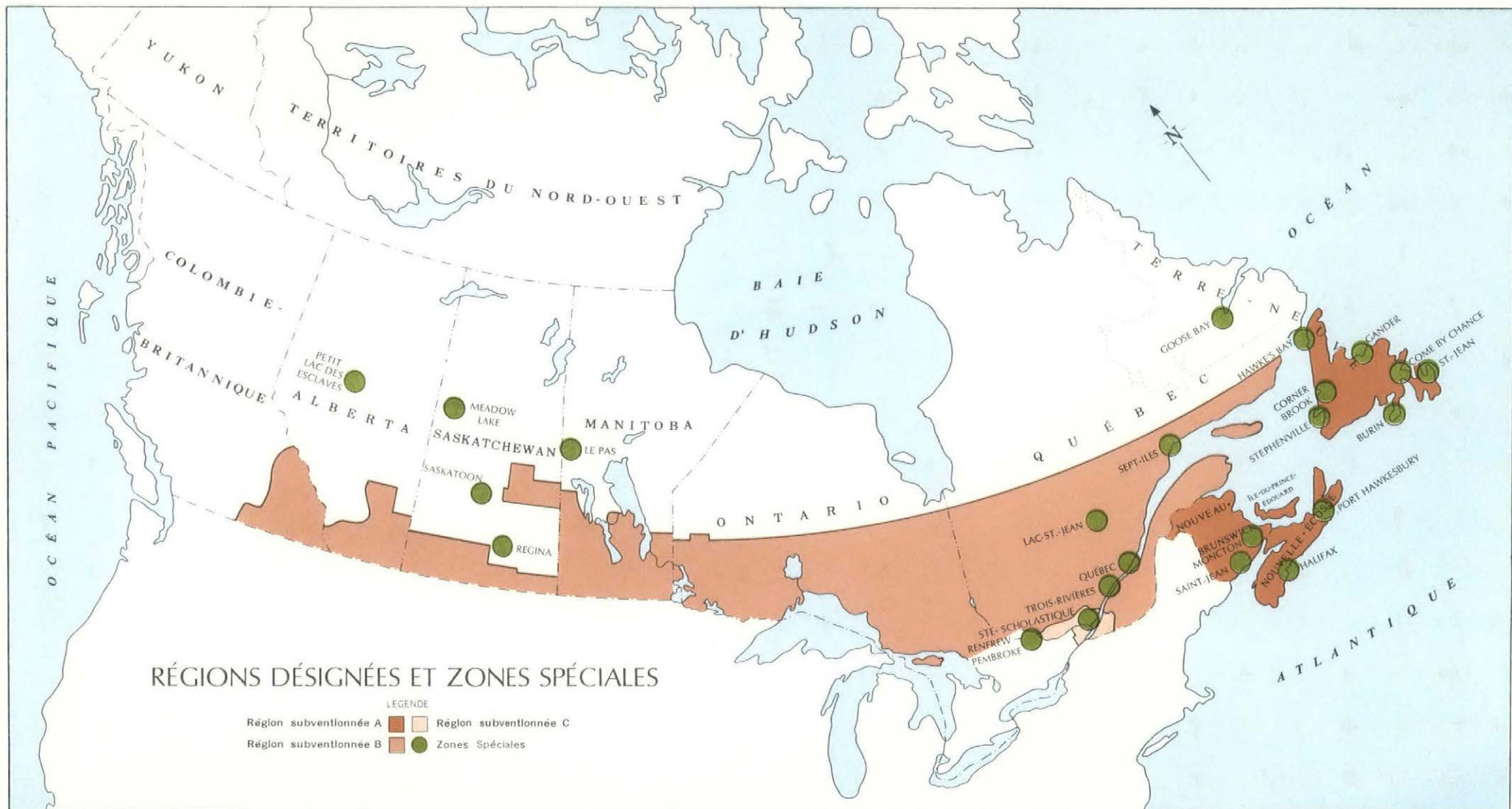
A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique

LSDB

régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1972
SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
DIVISION DE L'INFORMATION



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de janvier 1973.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois de janvier, 192 demandes ont été reçues (pour un total de 2,145 au cours de l'année financière) et 58 offres ont été faites (portant le total pour l'année financière en cours à 845);
- (2) que parmi les 7,128 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 3,787 ont été rejetées ou retirées et 2,723 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,008; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,008), des versements partiels ont été faits dans 903 cas et des versements définitifs dans 46 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,639 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 83,533; et
- montant global des subventions: \$329.2 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$75.8 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de janvier 1973.

Il indique notamment qu'au cours du mois de janvier, 7 demandes ont été reçues (pour un total de 70 au cours de l'année financière) et une offre a été faite (pour un total de 13 au cours de l'année financière).

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JANVIER 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	192	2,145	7,128
Demandes retirées	78	926	2,144
Demandes rejetées	68	711	1,643
Offres faites	58	845	2,723
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	58	845	2,723
Offres périmées	2	52	139
Offres déclinées	10	65	209
Offres acceptées	69	818	2,267
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	69	818	2,267
Offres acceptées, déclinées ou retirées	18	143	259
Nombre net d'offres acceptées	51	675	2,008
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	51	675	2,008
Aucun versement effectué	-	-	1,059
Versement partiel effectué	56	366	903
Dernier versement effectué	5	46	46

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JANVIER 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	7	70	206
Demandes retirées	13	55	86
Demandes rejetées	1	22	56
Offres faites	1	13	24
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	1	13	24
Offres périmées	-	1	2
Offres déclinées	-	2	2
Offres acceptées	2	10	18
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	2	10	18
Offres acceptées, déclinées ou retirées	-	1	2
Nombre net d'offres acceptées	2	9	16
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	2	9	16
Garanties en vigueur	2	4	5

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de janvier:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- | | | |
|--------|---|--|
| N.U. | - | Nouvelle usine |
| A.N.P. | - | Agrandissement en vue d'un nouveau produit |
| A | - | Agrandissement |
| M | - | Modernisation |
| N.E.C. | - | Nouvel établissement commercial |

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Atlantic Hardchrome and Crankshaft Rebuilders Limited	Dartmouth, N.-É.	Vilebrequins	A	\$ 45,000	3	30%	\$ 13,500
2. Au Petit Goret Inc.	Longueuil, P.Q.	Porc	N.U.	\$ 409,000	76	10% plus \$500 par emploi admissible (76)	\$ 78,900
3. Baby Bear Shoe Co. Ltd.	Saint-Georges-de-Beauce, P.Q.	Chaussures	A.M.	\$ 150,000	30	15%	\$ 22,500
4. Baird's Forgings Ltd.	Saint-Jean, N.-B.	Emboutissage et forge des métaux	N.U.	\$ 991,500	28	35% plus \$5,000 par emploi admissible (28)	\$487,025
5. Barclay Press Co. (Claybar) Ltd.	Montréal, P.Q.	Litographie	M	\$ 67,000	3	8%	\$ 5,360
6. Bayshore Lumber Company Limited	Sussex, N.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 338,518	16	30%	\$101,556
7. Bingley Steel Works Limited	Cornwall, Ont.	Acier	A.M.	\$ 144,020	13	10%	\$ 14,402
8. Boise Cascade Home and Land Ltd.	Saint-Jérôme, P.Q.	Maisons mobiles	A	\$ 741,500	99	10%	\$ 74,150

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
9. Mr. Roger D. Brine	Cape Bald, N.-B.	Poisson fumé	N.U.	\$ 31,000	4	30%	\$ 9,300
10. Canadian Adhesives Limited	Montréal-Est, P.Q.	Adhésifs, joints étanches, composés de calfeutrage et tubes de papier	A.N.P.	\$ 388,000	25	5% plus \$1,500 par emploi admissible (17)	\$ 44,900
11. Canadian Parlour Frame Limited	Ville d'Anjou, P.Q.	Ameublement de salles à dîner	A	\$ 387,770	39	10%	\$ 38,770
12. Cansteel Ltd.	Fredericton, N.-B.	Essieux pour maisons mobiles	N.U.	\$ 138,100	30	15% plus \$1,500 par emploi admissible (29)	\$ 64,215
13. Cassidy & Maillard Limitée	Boucherville, P.Q.	Placage de pare-chocs et meubles métalliques	A.M.	\$ 83,000	5	10%	\$ 8,300
14. Crossley Karastan Carpet Mills Ltd.	Truro, N.-É.	Tapis tissés et touffés	A	\$4,523,000	185	20%	\$904,600
15. Custom Lumber	Bruce Mines, Ont.	Armoires en bois	N.U.	\$ 72,307	8	15% plus \$1,500 par emploi admissible (8)	\$ 22,846
16. Custom Packaging Ltd.	Montréal, P.Q.	Empaquetage de produits alimentaires et pharmaceutiques	a) A	\$ 90,000	19	10%	\$ 9,000
			b) A.N.P.	\$ 110,000	7	10% plus \$1,000 par emploi admissible (7)	\$ 18,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
17. Dana Originals Inc.	Berthierville, P.Q.	Tricots et vêtements d'extérieur	N.U.	\$ 840,000	275	10% plus \$700 par emploi admissible (275)	\$276,500
18. Drummond Welding & Steel Works Ltd.	Longueuil, P.Q.	Plaques en acier	N.U.	\$ 732,000	104	10%	\$ 73,200
19. Eastern Plastic Industries Ltd.	Montréal-Nord, P.Q.	Produits plastiques	A	\$ 216,000	14	10%	\$ 21,600
20. Flemming & Gibson Sawmills Ltd.	Fredericton, N.-B.	Bois d'oeuvre séché au four et bois d'oeuvre non séché	a) A b) A.N.P.	\$ 50,000 \$ 100,000	10 2	15% 15% plus \$2,000 par emploi admissible (2)	\$ 7,500 \$ 19,000
21. Fonderie Ste-Croix Ltée	Sainte-Croix, P.Q.	Produits d'alliage de fer	A	\$ 400,000	79	20%	\$ 80,000
22. Gaston Richard Inc.	Sainte-Julie, P.Q.	Mouture	N.U.	\$ 78,000	7	8% plus \$500 par emploi admissible (7)	\$ 9,740
23. Gateway Packers (1968) Ltd.	Winnipeg, Man.	Traitement de papier de rebut	N.U.	\$ 143,000	13	20%	\$ 28,600
24. Halliday & Turton Ltd.	Saint-Jean, T.-N.	Patates chips	N.U.	\$ 200,000	23	30% plus \$2,500 par emploi admissible (23)	\$117,500

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
25. Hardee Farms International Ltd.	Montague, I.-P.-É.	Légumes surgelés	N.U.	\$ 515,000	145	25% plus \$5,000 par emploi admissible (122)	\$738,750
26. Haro Industries Limited	Chambly, P.Q.	Production de matériel électro mécanique spécialisé	N.U.	\$ 72,000	18	8% plus \$700 par emploi admissible (18)	\$ 18,360
27. Hy-Hoe of Canada Ltd.	Arnprior, Ont.	Rétro-excavateurs hydrauliques	N.U.	\$ 978,000	38	20% plus \$3,000 par emploi admissible (36)	\$303,600
28. Industrial Machine & Iron Works Ltd.	Fredericton, N.-B.	Châssis de remorques	N.U.	\$ 88,600	15	30%	\$ 26,580
29. J.C. Martel Inc.	Saint-Michel-des-Saints, P.Q.	Bois de dimension	A.M.	\$1,116,900	15	20%	\$223,380
30. Jos. Paquin & Fils Ltée	Notre-Dame-des-Anges, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 153,000	26	15% plus \$2,000 par emploi admissible (20)	\$ 62,950
31. M. Louis Landry	Edmundston, N.-B.	Moteurs reconstruits	N.U.	\$ 73,248	6	30%	\$ 21,975
32. La Scierie Manicouagan Inc.	Ragueneau, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 317,000	25	12% plus \$2,500 par emploi admissible (25)	\$100,540

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
33. Les Industries Gonzales Lecomte Ltée	Saint-Hyacinthe, P.Q.	Maisons sectionnelles	N.U.	\$ 442,000	137	10% plus \$500 par emploi admissible (134)	\$111,200
34. Les Meubles Maskinongé Industrie Ltée	Maskinongé, P.Q.	Meubles de bois	A.M.	\$ 565,600	11	15%	\$ 84,840
35. Les Plastiques Bou-Chell Inc.	Saint-Anselme, P.Q.	Articles en plastique	N.U.	\$ 174,000	52	15% plus \$1,000 par emploi admissible (52)	\$ 78,100
36. Les Provisions Cloutier Enrg	Vallée Jonction, P.Q.	Traitement de la viande et du poisson	A	\$ 37,000	3	20%	\$ 7,400
37. Loewen Millwork Canada Ltd.	Steinbach, Man.	Fenêtres	A	\$ 707,000	50	20%	\$141,400
38. Lumiart Ltd.	Ville d'Anjou, P.Q.	Chandeliers, appareils d'éclairage et articles décoratifs	N.U.	\$1,572,000	320	10% plus \$1,500 par emploi admissible (141)	\$368,700
39. Montreal Meat Packers Ltd.	Saint-Germain-Granham, P.Q.	Traitement de la viande	N.U.	\$ 355,946	26	18%	\$ 64,070
40. Morbern Industries Limited	Cornwall, Ont.	Revêtements et tapisseries	a) A b) A.N.P.	\$ 45,196 \$ 119,154	19 48	10% 10% plus \$500 par emploi admissible (48)	\$ 4,520 \$ 35,915

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
41. Mylord Shirt Mfg. Ltd.	Montréal, P.Q.	Chemises tricotées	A.N.P.	\$ 103,000	27	5% plus \$500 par emploi admissible (26)	\$ 18,150
42. Native Metal Industries Limited	Regina, Sask.	Métal de rebut	A	\$ 263,000	77	20%	\$ 52,600
43. North Lethbridge Mo-Tires Ltd.	Lethbridge, Alta	Pneus rechapés	N.U.	\$ 153,200	13	20%	\$ 30,640
44. Paul Morency Inc.	Rimouski, P.Q.	Boissons gazeuses	N.U.	\$ 403,000	4	15%	\$ 60,450
45. Pembina Poultry Packers Ltd.	Morden, Man.	Traitement de la volaille	A	\$ 151,835	13	15%	\$ 22,775
46. Perkins Papers Ltd.	Candiac, P.Q.	Papier-tissu	A	\$ 574,000	14	10%	\$ 57,400
47. Polymos Inc.	Terrasse Vaudreuil, P.Q.	Mousse polystyrène	A.N.P.	\$ 94,200	17	10% plus \$800 par emploi admissible (16)	\$ 22,220
48. Powell Equipment Limited	Thunder Bay, Ont.	Accessoires pour machines	N.U.	\$ 550,000	24	15%	\$ 82,500
49. Prelco Ltée	Rivière-du-Loup, P.Q.	Verre trempé	N.U.	\$ 415,000	18	25% plus \$2,500 par emploi admissible (18)	\$148,750
50. P.V.R. Company Ltd.	Saint-Laurent, P.Q.	Produits chimiques	N.U.	\$ 339,930	55	10% plus \$600 par emploi admissible (51)	\$ 64,593

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
51. Ray Litho Service Inc.	Saint-Laurent, P.Q.	Imprimerie	A	\$ 61,200	8	10%	\$ 6,120
52. R. Brunet Concrete Limited	Valleyfield, P.Q.	Tuyaux de béton	A	\$ 149,810	9	10%	\$ 14,981
53. Sail Craft of Canada Ltd.	Île-Perrot, P.Q.	Catamarans de plaisance et bateaux à voile à coque simple	N.U.	\$ 150,000	37	5% plus \$500 par emploi admissible (34)	\$ 24,500
54. Scierie Mont-Valin Ltée	Falardeau, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 462,418	10	20%	\$ 92,484
55. Scierie Mont-Valin Ltée	Falardeau, P.Q.	Bois d'oeuvre	A.M.	\$ 89,082	5	20%	\$ 17,816
56. Scierie Morin Inc.	Chemin des Passes Dangereuses, P.Q.	Bois d'oeuvre	A	\$ 521,205	20	20%	\$104,241
57. Security Products Ltd.	Robichaud, N.-B.	Bouées en plastique	A	\$ 31,700	3	30%	\$ 9,510
58. Mr. H.J. Sheriff	Kimberley, C.-B.	Produits de papier	N.U.	\$1,031,023	31	15% plus \$2,500 par emploi admissible (30)	\$229,653
59. St Anne Lumber Co. Ltd.	Nackawic, N.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$5,450,000	90	10% plus \$2,850 par emploi admissible (90)	\$801,500
60. Sterling Electronics Ltd.	Montréal, P.Q.	Chargeurs de batteries et appareillage électrique	A.N.P.	\$ 75,000	47	10% plus \$200 par emploi admissible (30)	\$ 13,500

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
61. Superior Wire & Paper Products Ltd.	Saint-Laurent, P.Q.	Fil marchand	A.N.P.	\$ 85,000	24	10% plus \$1,000 par emploi admissible (20)	\$ 28,500
62. The B.V.D. Company Ltd.	Saint-Romuald, P.Q.	Chemises pour hommes	A	\$ 770,000	38	20%	\$154,000
63. The Enterprise Foundry Company Limited	Sackville, N.-B.	Poêles et fournaies	A.M.	\$ 470,000	55	30%	\$141,000
64. The Valley Shoe Company Inc.	Vallée Jonction, P.Q.	Chaussures	A	\$ 104,850	41	20%	\$ 20,970
65. Travelite Trailers Limited	Williamstown, Ont.	Roulottes de voyage	A	\$ 80,550	12	10%	\$ 8,055
66. Ulmic (Canada) Ltée	Saint-Laurent, P.Q.	Machinerie de précision	N.U.	\$3,605,000	144	10% plus \$2,000 par emploi admissible (128)	\$616,500
67. Ven-Rez Products Limited	Shelburne, N.-É.	Meubles et appareils d'éclairage	A.N.P.	\$ 134,410	25	20% plus \$3,000 par emploi admissible (20)	\$ 86,882
68. Winfield Chemical Industries Limited	Wakefield, P.Q.	Magnésium	A	\$ 58,000	7	10%	\$ 5,800
69. Teofilo Yarur	Pierreville, P.Q.	Traitement de viande chevaline	N.U.	\$ 380,000	15	10% plus \$2,000 par emploi admissible (15)	\$ 68,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Canadian Hockey Sticks Mfg. Inc. (Août 1972)	Drummondville, P.Q.	Bâtons de hockey	A	\$ 60,000	9	20%	\$ 12,000
2. Canso Seafoods Limited (Sept. 1972)	Canso, N.-É.	Traitement du poisson	N.U.	\$1,500,001	275	35% plus \$3,300 par emploi admissible (275)	\$1,432,500
3. Confection Corriveau Inc. (Oct. 1971)	Windsor, P.Q.	Vêtements	N.U.	\$ 171,822	87	10% plus \$400 par emploi admissible (75)	\$ 47,182
4. Digital Components Limited (Jan. 1972)	Bedford, N.-É.	Composants électriques	N.U.	\$4,072,800	524	20% plus \$1,500 par emploi admissible (524)	\$1,600,560
5. Drummex Inc. (Mai 1972)	Drummondville, P.Q.	Système de rayonnage mobile pour entrepôt et convoyeurs	N.U.	\$ 95,000	24	12% plus \$550 par emploi admissible (24)	\$ 24,600
6. Fonderie Gosselin Inc. (Août 1972)	Sainte-Anne-de-la-Pérade, P.Q.	Pièces de fonte	A	\$ 66,905	9	15%	\$ 10,036
7. Grande Anse Beverages Limited (Avril 1972)	Grande Anse, N.-B.	Embouteillage de boissons gazeuses	A.M.	\$ 68,000	2	30%	\$ 20,400
8. Interprovincial Steel & Pipe Corporation Ltd. (Avril 1972)	Regina, Sask.	Plaques d'acier	A	\$2,984,000	200	20%	\$ 596,800
9. Jet Enterprises Ltd. (Déc. 1972)	Lachine, P.Q.	Verrerie	A	\$ 290,000	48	10%	\$ 29,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
10. Napoléon Gagnon & Fils (1972) Ltée (Oct. 1972)	Tourville, P.Q.	Copeaux de bois d'oeuvre	N.U.	\$ 372,930	33	15% plus \$2,500 par emploi admissible (33)	\$138,439
11. Prévost Car Inc. (Juil. 1972)	Sainte-Claire, P.Q.	Maisons mobiles	A	\$ 441,107	108	20%	\$ 88,221
12. Quadra Mfg. Ltd. (Déc. 1971)	Trail, C.-B.	Scies mécaniques	N.U.	\$ 505,723	57	14% plus \$1,930 par emploi admissible (55)	\$176,951
13. Springdale Mills Limited (Juil. 1971)	Valleyfield, P.Q.	Tricots à maille double et tricots Raschel	a) A b) A.N.P.	\$ 406,700 \$1,557,700	13 38	8% 8% plus \$1,500 par emploi admissible (38)	\$ 32,536 \$181,616
14. Well - Knit Products Inc. (Mars 1972)	Montréal, P.Q.	Tricots	A	\$ 165,000	8	5%	\$ 8,250

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

1. Atlantic Whaling Co. Ltd. (Avril 1972)	St. Anthony, T.-N.
2. Cambrian Clothing Limited (Nov. 1971)	Winnipeg, Man.
3. Can-Am Spectator Sales Ltd. (Août 1972)	Elie, Man.
4. Canlin Limited (Août 1971)	Pointe-aux-Trembles, P.Q.

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
5. Dover's Per-Kup Limited (Juin 1971)	Hull, P.Q.						
6. Frontenac Fabrics Inc. (Mai 1972)	Montréal, P.Q.						
7. G.C. Knitting Inc. (Juin 1972)	La Providence, P.Q.						
8. Imperial Converters Co. Ltd. (Oct. 1972)	Saint-Jérôme, P.Q.						
9. Les Aliments Maxi Inc. (Août 1971)	Saint-Romuald, P.Q.						
10. Les Carrosseries Isothermes l'Igloo Ltée (Mars 1972)	Boucherville, P.Q.						
11. Manitoulin Rustic Furniture Ltd. (Août 1972)	Little Current, Ont.						
12. North Bay TV and Audio Ltd. (Sept. 1972)	North Bay, Ont.						
13. Plypane Inc. (Août 1972)	Ville d'Anjou, P.Q.						
14. Stowin Investments Ltd. (Août 1972)	Stellarton, N.-É.						
15. Taran Furs Inc. (Mars 1972)	Châteauguay, P.Q.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
16. The Canada Last Company Limited (Déc. 1972)	Montréal, P.Q.						
17. Unistacan Trail Motel Limited (Déc. 1971)	Winnipeg, Man.						
18. Yelles & Frères Enrg. (Avril 1972)	Sainte-Eulalie, P.Q.						

PARTIE III - REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE
GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES

La troisième partie se compose du tableau 4. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres acceptées durant le mois de janvier.

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Genre d'industrie</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant maximal de la garantie de prêts</i>
1. Northern Sintered Metals Inc.	Granby, P.Q.	Composants de métal en poudre	\$338,000	23	\$165,000	\$ 55,000
2. Thermofoam Manufacturing (1972) Limited	Fredericton, N.-B.	Produits de plastique	\$748,000	18	\$360,000	\$120,000

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée en vertu des dispositions des statuts qui en régissent l'administration parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée -- Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135622

11